

**Décision du maire / président
N° DEC_2026_001**

OBJET : Demande d'une subvention DETR et FDAL pour la mise en place d'une citerne souple pour assurer la défense incendie

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de délégation du conseil municipal à Mme la Maire 2024/57 en date du 22/11/2024.

Considérant que la défense incendie n'est pas assurée auprès des habitants au Col de la Perche,
Mme la Maire,

DECIDE

De déposer un dossier en priorité 1 de demande de subventions au titre du FDAL (Fond départemental d'Action Locale) et de la DETR 2026.

Le montant des travaux est estimé à : 10 761 € HT (devis SARL Da Cunha et devis 1er remplissage SMDEA)

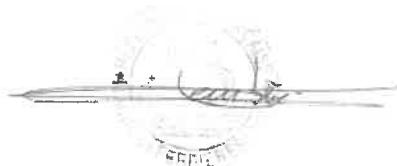
Le financement peut être envisagé aux moyens de nos fonds propres et de subventions sollicitées selon les critères d'éligibilités et selon le plan de financement suivant :

	DEPENSES HT	FINANCEURS	RECETTES HT	Part en %
Sarl DA CUNHA	10664 €	État : DETR	3228.30€	30%
SMDEA	97€	Département : FDAL	4304.40€	40%
		Commune : Fonds Propres	3228.30€	30%
TOTAL	10761 €	TOTAL	10761€	100%

Mme la Maire dit que les crédits seront inscrits au Budget 2026.

Fait à FERRIERES-SUR-ARIEGE, le 17 février 2026

Mme DOUMENC-CAUBERE Martine
Maire



**Décision du maire / président
N° DEC_2026_002**

OBJET : Demande de subvention FDAL pour travaux de peinture du réfectoire et acquisitions de matériels de restauration scolaire

Vu le code général des collectivité territoriales,

Vu la délibération de délégation du conseil municipal à Mme la Maire 2024/57 en date du 22/11/2024.

Vu le dispositif du Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) du Département de l'Ariège, destiné à soutenir les investissements des communes, notamment :

- les travaux sur bâtiments publics (écoles, mairies, salles communales...),
- l'aménagement, la mise aux normes, la sécurisation,
- l'acquisition de matériel nécessaire aux services communaux

Considérant que le réfectoire scolaire a nécessité des interventions techniques récentes,

Considérant que ces travaux imposent une reprise intégrale de la peinture afin de garantir la propreté des murs, l'harmonisation de l'espace et un accueil de qualité pour les enfants,

Considérant que l'organisation du service de restauration scolaire a été améliorée grâce à l'essai d'un chariot de service prêté, lequel s'est révélé indispensable pour :

- faciliter le service des repas,
- réduire la pénibilité du travail des agents,
- sécuriser et rationaliser le fonctionnement du service

Considérant que l'évolution des effectifs scolaires impose l'achat de 10 chaises maternelles supplémentaires afin d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions

Mme la Maire,

DECIDE

De déposer un dossier en priorité 3 de demande de subventions au titre du FDAL (Fond départemental d'Action Locale)

Le montant de l'opération est estimé à : 6682.90 €HT

Le financement peut être envisagé aux moyens de nos fonds propres et d'une subvention sollicitée selon les critères d'éligibilités et selon le plan de financement suivant :

	DEPENSES HT	FINANCEURS	RECETTES HT	Part en %
Peinture réfectoire	5912€	Département FDAL	2673.16€	40%
Chaises maternelles cantine	432.50€	Commune : Fonds propres	4009.74€	60%
Chariot de service	338.40€			
TOTAL	6682.90€	TOTAL	6682.90€	100%

Mme la Maire dit que les crédit seront inscrit au Budget 2026.

Fait à FERRIERES-SUR-ARIEGE, le 17 février 2026

Mme DOUMENC-CAUBERE Martine
MAIRE



**Décision du maire / président
N° DEC_2026_003**

OBJET : Demande de subvention DETR pour la fermeture du local poubelle place du Bernet

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération de délégation du conseil municipal à Mme la Maire 2024/57 en date du 22/11/2024,
Considérant qu'il est nécessaire de fermer le local poubelle situé sur le parking devant les HLM au Bernet afin d'éviter les dépôts sauvages des non-résidents et les nuisances olfactives et sanitaires qui y sont liées.
Mme la Maire

DECIDE

De déposer un dossier en priorité 3 de demande de subvention au titre de la DETR.

Le montant prévisionnel des travaux estimé à 3563.34€ HT

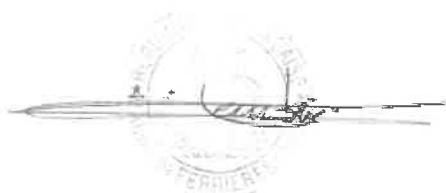
Le Financement peut-être envisagé aux moyens de nos fonds propres et d'une subventions sollicitée selon les critères d'éligibilité et selon le plan de financement suivant :

	DEPENSES HT	FINANCEURS	RECETTES HT	Part en %
fermeture local poubelles	3563.34 €	Etat : DETR	890.84	25%
		Commune : fonds propres	2672.50	75%
TOTAL	3563.34€	TOTAL	3563.34€	100%

Mme la Maire dit que les crédits seront inscrits au budget 2026

Fait à FERRIERES-SUR-ARIEGE, le 17 février 2026

Mme Martine DOUMENC-CAUBERE
MAIRE



**Décision du maire / président
N° DEC_2026_004**

OBJET : demande de subvention DETR et FDAL pour la mise en conformité de l'adressage

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération de délégation du conseil municipal à Mme la Maire 2024/57 en date du 22/11/2024.
Considérant la nécessité de mettre en conformité l'adressage communal,
Mme la Maire,

DECIDE

De déposer en priorité 2 un dossier de demande de subventions au titre de la DETR 2026 ainsi qu'au titre du FDAL.

Le montant s'élève à 4 692.45 € HT

Le financement peut être envisagé aux moyens de nos fonds propres et de subventions sollicitées selon les critères d'éligibilités et selon le plan de financement suivant :

	DEPENSES HT	FINANCEURS	RECETTES HT	Part en %
LA POSTE	4692.45€	Etat : DETR	2346.22 €	50%
		Département FDAL	1407.74€	30%
		Commune : Fonds propres	938.49€	20%
TOTAL	4692.45€	TOTAL	4692.45€	100%

Mme la Maire dit que les crédits seront prévus au BP 2026

Fait à FERRIERES-SUR-ARIEGE, le 17 février 2026

Mme DOUMENC-CAUBERE Martine
MAIRE

